

UGFS ISLAMIC FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2024 RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND », tel qu'annexés au présent rapport et qui comprenant le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers" du présent rapport. Nous sommes indépendants du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion du FCP « UGFS ISLAMIC FUND », incombe au Gestionnaire la Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA ». Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du FCP

« UGFS ISLAMIC FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La Société United Gulf Financial Services – North Africa « UGFS – NA » en tant que Gestionnaire du

Fonds, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP « UGFS ISLAMIC FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si le Gestionnaire a l'intention de liquider le FCP « UGFS ISLAMIC FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du FCP « UGFS ISLAMIC FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne.

2. Vérifications spécifiques :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le fonds commun de placement islamique « UGFS ISLAMIC FUND » des normes prudentielles prévues par les articles 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001, tel que complété par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2006-1248 du 02 mai 2006, ainsi que de la politique d'investissement telle que mentionnée dans le règlement intérieur. De cette appréciation, il ressort que les actifs du fonds en valeurs mobilières représentent 80,38% de l'actif total au 31 décembre 2024, soit une proportion légèrement supérieure au seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par ailleurs, nous signalons que jusqu'à la date de rédaction du présent rapport, le rapport annuel du comité de contrôle charaïque, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ne nous a pas encore été communiqué.

UGFS ISLAMIC FUND**Rue lac Biwa****Les berges du lac, 1053 Tunis****BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2024	31/12/2023
Portefeuille-titres	4	64 867,126	63 901,265
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		64 867,126	63 901,265
Titres OPCVM		0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
Placements monétaires et disponibilités	5	15 832,080	14 961,324
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		15 832,080	14 961,324
Créances d'exploitation		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		80 699,206	78 862,589
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	7 298,318	1 671,041
Autres créditeurs divers	7	2 385,920	2 604,998
TOTAL PASSIF		9 684,238	4 276,039
ACTIF NET			
Capital	12	142 751,851	138 410,229
Sommes distribuables		(71 736,883)	(63 823,679)
Résultat reportés		(63 823,679)	(54 920,137)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(7 913,204)	(8 903,542)
ACTIF NET		71 014,968	74 586,550
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		80 699,206	78 862,589

UGFS ISLAMIC FUND**Rue lac Biwa****Les berges du lac, 1053 Tunis****ETAT DE RESULTAT**

(Montants exprimés en dinars)

		<u>31 décembre 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
	<i>Note</i>		
Revenus du portefeuille-titres	8	2 905,370	2 705,485
Dividendes		2 905,370	2 705,485
Revenus des obligations et valeurs assimilés		0,000	0,000
Revenus des placements monétaires	9	0,000	0,000
Revenus des placements monétaires		0,000	0,000
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 905,370	2 705,485
Charges de gestion des placements	10	(7 904,969)	(8 102,405)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(4 999,599)	(5 396,920)
Autres charges	11	(2 913,605)	(3 506,622)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(7 913,204)	(8 904)
Régularisation du résultat d'exploitation		0,000	0,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(7 913,204)	(8 904)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0,000	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		3 492,370	(7 660,829)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		860,941	4 896,131
Frais de négociation		(11,689)	(52,498)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(3 571,582)	(11 720,738)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>31 décembre</u>	
	<u>2024</u>	<u>2023</u>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(3 571,582)</u>	<u>(11 720,738)</u>
Résultat d'exploitation	(7 913,204)	(8 903,542)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 492,370	(7 660,829)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	860,941	4 896,131
Frais de négociation de titres	(11,689)	(52,498)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
Souscriptions		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
Rachats		
- Capital	0,000	0,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	0,000
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	0,000
- Droits de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(3 571,582)</u>	<u>(11 720,738)</u>
ACTIF NET		
En début de période	74 586,550	86 307,288
En fin de période	71 014,968	74 586,550
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 400	1 400
En fin de période	1 400	1 400
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>50,725</u>	<u>53,276</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>-4,79%</u>	<u>-13,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT ISLAMIQUE « UGFS ISLAMIC FUND »

« UGFS ISLAMIC FUND », initialement dénommé « UGFS ETHICAL FUND », est un Fonds Commun de Placement en valeurs mobilières islamique régi par le code des organismes de placement collectif, promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, et par la loi n°2013-48 du 09 décembre 2013 relative aux fonds d'investissement islamiques.

Le Fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 26 Septembre 2013 sous le numéro 35-2013. Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 20 février 2014, d'octroyer un agrément sous le numéro 08-2014 pour le changement de la dénomination de « UGFS ETHICAL FUND » en « UGFS ISLAMIC FUND ».

Le Fonds a été constitué le 18 septembre 2014. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 11 décembre 2014.

Le Fonds « UGFS ISLAMIC FUND » est un fonds de catégorie mixte, opérant conformément aux règles de la finance islamique et destiné aux investisseurs acceptant un haut risque et qui sont à la recherche de placements conformes aux normes charaïques.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements. L'Amen Bank est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS).

Le Fonds s'interdit d'effectuer des placements dans des sociétés dont l'activité ou les revenus ne respectent pas un certain nombre de principes charaïques et déontologiques. Le choix de ces placements est effectué sur la base d'un filtrage sectoriel et financier. Les titres choisis sont approuvés par un comité de contrôle charaïque.

Les actifs du fonds sont investis de la manière suivante :

- Minimum 50% de l'actif en actions cotées en bourse acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 30% de l'actif en valeurs mobilières, autres que des actions cotées, acceptées par le comité de contrôle charaïque ;
- Maximum 5% de l'actif net en OPCVM islamiques ;
- 20% de l'actif en liquidités et quasi-liquidités acceptées par le comité de contrôle charaïque.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024, ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille- titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1- Prise en compte des éléments de portefeuille-titres et des revenus y afférents

Les éléments du portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des éléments du portefeuille-titres

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM Islamiques.

Les titres admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : 58 939,359 DT et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		58 838,359	64 867,126	91,14%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>		55 597,259	61 934,336	87,21%
BEST LEASE	3 000	5 775,950	5 850,000	8,24%
DELICE HOLDING	445	6 292,164	7 237,035	10,19%
SAH	693	4 243,672	7 011,081	9,87%
OFFICEPLAST	3 659	7 367,282	5 975,147	8,41%
UNIMED	675	4 927,500	4 761,450	6,70%
SIAME	1 896	4 359,856	6 755,448	9,51%
TPR	1 110	4 130,158	7 017,420	9,88%
ENNAKL	550	5 931,428	5 853,100	8,24%
Telnet	905	7 409,866	5 423,665	7,64%
SOTIPAPIER	1 115	5 159,383	6 049,990	8,52%
Droits rattachés		3 241,100	2 932,790	3,92%
DA SAH 2018 1/18	16	9,920	10,400	0,01%
DA OFFICE PLAST 03/100 2020	50	3,000	2,000	0,00%
DA OFFICE PLAST 07/103 2021	3 659	439,080	329,310	0,46%
DA OFFICE PLAST 01/05 2022	3 659	987,930	841,570	1,19%
DA SAH 1/4 2022	798	1 627,920	1 603,980	2,26%
SAH2023	693	173,250	145,530	0,20%
TOTAL		58 838,359	64 867,126	91,14%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille – titres », sont indiqués ci-après :

Désignation	Coût d'acquisition	Plus (moins) values latentes	Valeurs au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<u>Soldes au 31 décembre 2023</u>	61.365	2.536	63.901	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>				
Actions cotées	-		-	
* <u>Cessions de l'exercice</u>				
Actions cotées	(2.527)		(2.527)	861
* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u>				
Actions cotées		3.493	3.493	
<u>Soldes au 31 décembre 2024</u>	58.838	6.029	64.868	861

Note 5 : Placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2024 à : 15 832,080 DT et se détaille ainsi :

	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif net
Disponibilité	15 832,080	15 832,080	22,29%
-	15 832,080	15 832,080	22,29%
Banque	15 832,080	15 832,080	22,29%
Sommes à l'encaissement	0,000	0,000	0,00%
TOTAL	15 832,080	15 832,080	22,29%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	208,749	222,431
Rémunération du dépositaire	5 900,569	1 207,274
Commission Clearing dépositaire	1 189,000	241,336
Total	<u>7 298,318</u>	<u>1 671,041</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Redevance CMF	5,920	6,366
Rémunération du CAC	2 380,000	2 380,000
état retenue à la source	0,000	218,632
Total	<u>2 385,920</u>	<u>2 604,998</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Revenus des actions	2 905,370	2 705,485
Revenus des titres OPCVM	0,000	0,000
Total	<u>2 905,370</u>	<u>2 705,485</u>

Note 9 : Revenus des placements monétaires

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
<u>Revenus</u>		
Revenus placement monétaire	0,000	0,000
Total	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du gestionnaire	815,400	946,506
Rémunération du dépositaire	5 900,569	5 965,925
Commission Clearing dépositaire	1 189,000	1 189,974
Total	<u>7 904,969</u>	<u>8 102,405</u>

Note 11 : Autres charges

	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Rémunération du CMF	68,762	79,343
Rémunération CAC	2 380,000	3 075,090
Impôt & Taxe	221,224	105,759
Services bancaires et assimilés	243,619	246,430
Total	<u>2 913,605</u>	<u>3 506,622</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2024, se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023

Montant	138 410,229
Nombre de parts émises	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Souscriptions réalisées

Montant	0,000
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0,000
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 492,370
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	860,941
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	0,000
Régularisation des sommes distribuables (rachat)	0,000
Droits de sortie	0,000
Frais de négociation	(11,689)

Capital au 31/12/2024

Montant	142 751,851
Nombre de parts	1 400
Nombre de copropriétaires	2

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>AU 31/12/2024</u>	<u>AU 31/12/2023</u>
Revenus des placements	2,075	1,932
Charges de gestion des placements	(5,646)	(5,787)
Revenus net des placements	<u>(3,571)</u>	<u>(3,855)</u>
Autres charges	(2,081)	(2,505)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(5,652)</u>	<u>(6,360)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(5,652)</u>	<u>(6,360)</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	2,495	(5,472)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,615	3,497
Frais de négociation de titre	(0,008)	(0,037)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>3,101</u>	<u>(2,012)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,551)	(8,372)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>3,101</u>	<u>(2,012)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>3,101</u>	<u>(2,012)</u>
Valeur liquidative	50,725	53,276
Ratios de gestion des placements		
Charges de gestions des placements / actif net moyen	10,86%	10,07%
Autres charges / actif net moyen	4,00%	4,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-4,91%	-14,57%

Ratios de gestion des placements :	<u>Au 31 décembre</u>				
	<u>2024</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Charges de gestion des placements/actif net moyen	10,86%	10,07%	9,20%	8,57%	9,02%
Autres charges/actif net moyen	4,00%	4,36%	2,79%	2,41%	2,62%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	(4,91%)	(14,57)%	(6,25)%	(6,66)%	(10,41%)
Actif Net Moyen	72. 800	89.089	89.089	96.925	84.242

13.2. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

- 1- Le règlement intérieur du fonds, prévoit que la société de gestion UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA (UGFS – NA) perçoit une commission de gestion de 1% HT par an, calculée sur la base de l'actif net de « UGFS ISLAMIC FUND ». La rémunération du gestionnaire s'élève en TTC à 815,400 DT au titre de l'exercice 2024, contre 946,506 DT au cours de l'exercice 2023.

Le même règlement prévoit que la société de gestion perçoit, en outre, une commission de surperformance dès que le rendement annuel du fonds dépasse les 8%. Cette commission est de 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 8%. Une provision ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative. La date d'arrêté de la commission de surperformance est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Le prélèvement est effectué annuellement.

Cette commission est nulle au cours de l'exercice 2024, étant donné que le taux de rendement du fonds est négatif.

- 2- Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK perçoit une commission annuelle de 0,2% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 2 500 DT en HT pour les trois premières années et de 5 000 DT en HT pour le reste des années. La rémunération du dépositaire s'élève en TTC à 5 900,569 DT au titre de l'exercice 2024, contre 5 965,925 DT au cours de l'exercice 2023.

Le même règlement prévoit que le dépositaire AMEN BANK percevra une deuxième commission de Clearing d'un montant forfaitaire fixé à 1.000 DT en HT par an à partir de la 2ème année. Les commissions de clearing perçues en TTC par le dépositaire au cours de l'exercice 2024, s'élèvent à 1 189,974 DT contre 1 189,951 DT en 2023.

- 3- Le même règlement, prévoit que le contrôle de la conformité du fonds avec les normes charaïques est assuré par un comité de contrôle charaïque composé d'experts indépendants et spécialisés en doctrine des transactions islamiques.
La rémunération de ce comité est fixée à un maximum de 3 000 DT par an et ce à partir de la 2ème année et elle est à la charge de « UGFS ISLAMIC FUND ».

Cette rémunération est nulle au titre de l'exercice 2024.

